



Procès-verbal

Séance du 20 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt janvier, le conseil municipal de la commune de Massignieu de Rives, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Didier VINETTE, Maire.

Étaient présents : Alain CAROTTE, Yannick RIOU, Stéphanie SAVEY, Benjamin CONDAT, Jean-Marc COLIN, Sylvie DAGAND (arrivée à 19h30), Fabrice DUBOULOZ-MONET, Jocelyne FROMENT, Eric FULGET.

Étaient excusés : Olivier CAMUS, Sandrine NADAL (pouvoir à Benjamin CONDAT), Daniel PAILLARD (pouvoir à Alain CAROTTE).

Était absent : Fabrice CARTONNET

Secrétaire de séance : Jocelyne FROMENT

Objet : approbation du PV de séance du 3 décembre 2025

Approuvé à l'unanimité.

Objet : ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2026 Commune

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'ouvrir une autorisation budgétaire sur le budget Commune, section investissement, afin de régler les factures en cours. La limite fixée est de 25 % du montant des crédits inscrits ouverts au budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ autorise le Maire à ouvrir des crédits d'investissement du BP 2026 Commune dans la limite de 25% du montant des crédits inscrits ouverts au budget 2025 (503 058.11 €), soit au maximum 125 764.52 € selon la répartition suivante :

Chapitre	Article	Opération	Montant
20	202	30 - PLU	10 000.00 €
204	204182	56 – Modernisation point lumineux Le Crettelaz	30 000.00 €
21	2116	008 – Cimetière	10 000.00 €
21	2132	49 – Démontage Grange Jarry	20 000.00 €
21	2156	003 – Défense Incendie	50 000.00 €
21	2183	13 – Ordinateur mairie	5 000.00 €
TOTAL			125 000.00 €

- ✓ dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif Commune 2026.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : ouverture des crédits d'investissement sur le BP 2026 Base de Loisirs

Monsieur le Maire explique à l'assemblée la nécessité d'ouvrir une autorisation budgétaire sur le budget Commune, section investissement, afin de régler les factures en cours. La limite fixée est de 25 % du montant des crédits inscrits ouverts au budget primitif 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✓ autorise le Maire à ouvrir des crédits d'investissement du BP 2026 Base de Loisirs dans la limite de 25% du montant des crédits inscrits ouverts au budget 2025 (455 326.89 €), soit au maximum 113 831.72 € selon la répartition suivante :

Chapitre	Article	Opération	Montant
16	165	001- Financière (Cautions)	1 000.00 €
21	2113	007 - Désenvasement	50 000.00 €
21	2188	025 – Mobilier urbain	20 000.00 €
TOTAL			71 000.00 €

- ✓ dit que les sommes correspondantes seront inscrites au budget primitif Base de Loisirs 2026.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Décision modificative Fonds de péréquation

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que nous recevons un état récapitulatif en décembre de chaque année et que nous effectuons les régularisations en janvier. Pour l'exercice comptable 2025, nous ne disposons pas de suffisamment de crédits pour pouvoir passer les écritures de régularisation. Il est donc nécessaire de voter une DM pour virer 500.00 € de crédits au chapitre 14 : atténuation de produits.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : bail de la Capitainerie

Monsieur le Maire demande au conseil municipal le huis clos pour la sérénité des débats et la confidentialité des propos.

Le huis clos est accepté à la majorité.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait décidé lors du conseil municipal de décembre 2025, de programmer un conseil municipal en janvier 2026 afin de débattre sur la gérance de la capitainerie au profit de MM. MIGUET Frédéric et Romain. Il rappelle que le bail, signé en 2025, a été conclu pour 1 an, du 1^{er} mai 2025 au 30 avril 2026 avec reconduction tacite jusqu'à 3 ans.

Chacune des parties dispose d'un préavis de 3 mois pour mettre fin à ce bail. Le conseil municipal doit donc délibérer pour décider si la commune met fin au bail.

Le conseil municipal décide de mettre fin au bail de la Capitainerie avec MM. MIGUET Frédéric et Romain à la date du 30 avril 2026, dit qu'un courrier en lettre recommandée avec AR sera adressé à MM MIGUET avant le 31 janvier 2026.

Approuvé à l'unanimité.

Objet : Aide sociale

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal avait délibéré le 3 décembre 2025 pour accorder une aide sociale à une habitante pour le paiement d'une expertise médicale en vue de sa mise sous curatelle. Or l'état de cette personne s'est dégradé rapidement et elle a dû être hospitalisée. Le Département a obtenu un rendez-vous plus rapide pour l'expertise médicale auprès du Docteur Nathalie BESSET-CHAMPENDAL. La visite coûte 185 € au lieu de 192 €. Une nouvelle délibération doit donc être prise pour que le paiement puisse être effectué au Dr Nathalie BESSET-CHAMPENDAL.

Approuvé à l'unanimité.

Affaires diverses :

- PLU : la commune est toujours en attente de la nomination d'un commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Lyon. Le cabinet 2BR aurait entendu que tout serait mis en stand-by jusqu'aux élections municipales.
- Prise en charge des repas du personnel périscolaire : une demande d'un agent a été formulée pour savoir si la commune pourrait prendre en charge le repas des agents qui interviennent en cantine. Cette prise en charge peut être possible, par dérogation, pour le personnel en charge de la surveillance des enfants sur le temps méridien. Par contre, les règles sont à étudier selon si la commune prend en charge totalement les repas ou verse seulement une participation. Le sujet est reporté à un autre conseil municipal pour étude de la question.
- Entretien des cloches de l'Eglise : un devis a été adressé par l'entreprise Bodet Campanaire pour le changement du compteur électrique. Or ce dernier a été changé l'été dernier par l'entreprise SAE. Le contrat avec Bodet Campanaire va être résilié et un nouveau contrat de maintenance va être demandé à l'entreprise SAE.

La séance est levée vers 20 heures 30



**Le Maire,
Didier VINETTE**

**La secrétaire de séance,
Jocelyne FROMENT**